

## Séance du 05 avril 2023

### Convocation 15 mars 2023

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 05 avril 2023, à 20h00, suivant la convocation en date du 15 mars 2023, sous la présidence de M. Jean-Michel BIDAUD, Maire.

**Présents** : M. ANOMAN – M. BIDAUD – M. BODIN – M. DUMONT SAINT PRIEST – MME FABRE – M. FRAYSSE – M. GAGNAIRE – M. KONINGS – M. MISSOU – MME REDON – M. THEYS

**Représentés** : M. APPIAH (par M. BIDAUD) – MME PASQUIER (par M. ANOMAN)

**Secrétaire de séance** : M. DUMONT SAINT PRIEST

### ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Exploitation estivale du Foyer du Lac et du cabanon : choix du candidat ;

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 1 - Compte-rendu de la réunion du 22 mars 2023.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2 - Budgets primitifs 2023.

#### A- BUDGET COMMUNAL

Le Maire présente les budgets 2023.

#### ① Section de fonctionnement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 216 325.53 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges à caractère général</b> : (énergie, entretien bâtiments-voirie-terrains, maintenance, assurance, fournitures, affranchissement, communication, analyses, transports, taxes foncières...)	506 170.83	<b>Produits services domaines</b> : (cantine, frais perso budgets annexes, redevance occupation domaine public, participation charges, allocation Poste...)	75 400.00
<b>Charges de personnel</b> : (salaires, charges, assurances, œuvres sociales)	539 350.00	<b>Impôts et taxes</b> : (impôts locaux, taxes pylônes, fonds de péréquation, allocation compensatrice TP...)	564 757.37
<b>Autres charges de gestion courante</b> : (indemnités élus, service incendie, contributions, cotisations, subventions budgets annexes, subventions aux associations)	111 142.00	<b>Dotations et participations</b> : (DGF, DSR, DPEL, compensations état, participation communes RPI, FCTVA...)	277 146.00
<b>Atténuations de produits</b> : (restitution impôts taxes, dégrèvements...)	21 200.00	<b>Autres produits de gestion courante</b> : (revenu des immeubles, transports scolaires...)	85 700.00
<b>Charges financières</b> : (intérêts emprunts, frais financiers, chèques vacances, payfip)	6 700.00	<b>Produits financiers</b> :	100.00
		<b>Atténuation de charges</b> : (remboursement charges/salaires)	11 000.00
<b>Charges exceptionnelles</b> : (intérêts moratoires, titres annulés, autres)	2 500.00	<b>Produits exceptionnels</b> : (remboursement assurance, dons, mandats annulés...)	537.00
<b>Dotations provisions semi-budgétaires</b> : dépréciations des actifs circulants	510.00	<b>Reprises provisions semi-budgétaires</b> : dépréciations des actifs circulants	510.00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 187 572.83</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 015 150.37</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>28 752.70</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b> :	<b>201 175.16</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 216 325.53</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 216 325.53</b>

## ② Section d'investissement :

**Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 937 479.36 €**

DEPENSES		RECETTES	
<b>Immobilisations incorporelles</b> : Logiciel, profil baignade	1 500.00	<b>Autres emprunts/dettes assimilés</b> : Logiciel	300.00
Subventions d'équipement : extension centre de secours St Leonard de Noblat	2 600.00		
<b>Immobilisations corporelles</b> : Terrains nus, Réfection huisseries Château, Aménagement local info/bibliothèque école & mat info, Local gîte pêche, Foyer plage : aménagement&matériel, Matériel salle JBiron, Gîtes (aménagement & matériel), voirie, éclairage public, réhabilitation logements communaux, matériel espaces verts	271 160.36	<b>Subventions investissement</b> : Etat – Département – Région – CAF – SEHV – FEADER	423 109.78
<b>Immobilisations en cours</b> : Travaux rénovation intérieure Eglise, Aménagement îlot centre bourg	470 651.34	<b>Emprunts</b>	292 300.00
<b>Dotations, fonds divers et réserves</b> : Taxe d'aménagement reversement CCPV	200.00	<b>Dotations fonds divers et réserves</b> : FCTVA et réserves 1068 (affectation résultat 2022)	122 000.00
<b>Emprunts et dettes</b> : (emprunts et cautionnements reçus)	57 150.00	<b>Emprunts et dettes</b> : cautionnements reçus)	4 850.00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement :</b>	<b>803 261.70</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement :</b>	<b>842 259.78</b>
<b>Reprise des restes à réaliser 2022 (Subventions d'équipement logements adaptés, Numérisation cimetièrè, Extension réseau électrique chemin du Rocher, Travaux rénovation intérieure église, Aménagement îlot "du Bon Coin" au centre bourg)</b>	<b>132 219.66</b>	<b>Reprise des restes à réaliser 2022 (Subvention Département)</b>	<b>19 000.00</b>
-	-	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>28 752.70</b>
<b>Opération patrimoniale – terrains nus</b>	<b>1 998.00</b>	<b>Opération patrimoniale – terrains nus</b>	<b>1 998.00</b>
<b>Déficit reporté</b>	<b>-</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>45 468.88</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>937 479.36</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>937 479.36</b>

Vu le projet de budget primitif,

**Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le budget primitif principal 2023 arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	1 216 325,53	1 216 325,53
<b>Section d'investissement</b>	937 479,36	937 479,36
<b>TOTAL</b>	<b>2 153 804,89</b>	<b>2 153 804,89</b>

## B- BUDGET EAU

### ① Section de fonctionnement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 113 220.24 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges à caractère général</b> : (achats d'eau, électricité, analyses, télécommunication, assurance, fournitures, entretien/réparations, redevance prélèvement ressource en eau...)	44 364.35	<b>Produits services domaines</b> : (vente eau, redevance pollution domestique, raccordements...)	93 490.00
<b>Charges de personnel</b> : (salaires + charges sur 1 poste d'agent technique : 50%)	23 500.00	<b>Subventions d'exploitation</b>	5 350.00
<b>Autres charges de gestion courante</b> : (créances non-valeur)	0.00		
<b>Atténuations de produits</b> : (reversement agence de l'eau)	9 600.00	<b>Autres produits gestion courante</b> : FCTVA	120,00
<b>Charges financières</b> : (intérêts emprunts, frais financiers)	5 161.69		
<b>Charges exceptionnelles</b> : (titres annulés)	500.00		
<b>Dotations provisions semi-budgétaires</b> : dépréciations des actifs circulants	250.00	<b>Reprises provisions semi-budgétaires</b> : dépréciations des actifs circulants	250.00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation :</b>	<b>83 376.04</b>	<b>Total des recettes réelles d'exploitation :</b>	<b>99 210.00</b>
		<b>Excédent de fonctionnement reporté :</b>	<b>7 731.48</b>
<b>Dotations aux amortissements :</b>	<b>29 844.20</b>	<b>Amortissements des subventions :</b>	<b>6 278.76</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>113 220.24</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>113 220.24</b>

### ② Section d'investissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 703 766.51 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Immobilisations corporelles</b> : matériel spécifique d'exploitation	350.87	<b>Subventions investissement</b> : Agence de l'eau Loire-Bretagne – Etat – Département	189 878.72
<b>Immobilisations en cours</b> : remplacement des conduites relarguant CVM –	438 514.88	<b>Emprunts</b>	163 000.00
<b>Emprunts et dettes</b> : (emprunts)	5 700.00	<b>Dotations fonds divers et réserves</b> :	33 000.00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement :</b>	<b>444 565.75</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement :</b>	<b>385 878.72</b>
<b>Amortissement des subventions :</b>	<b>6 278.76</b>	<b>Dotations aux amortissements :</b>	<b>29 844.20</b>
<b>Reprise des restes à réaliser 2022</b> Remplacement des conduites distribution fuyardes – sectorisation/télégestion réseau AEP	<b>252 922.00</b>	<b>Reprise des restes à réaliser 2022</b> (rplt conduites distribution fuyardes - sectorisation/télégestion réseau AEP - rplt conduites d'eau potable relarguant CVM )	<b>160 592.00</b>
		<b>Excédent d'investissement reporté :</b>	<b>127 451.59</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>703 766.51</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>703 766.51</b>

Vu le projet de budget primitif,

**Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2023 du service communal des eaux arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	113 220,24	113 220,24
Section d'investissement	703 766,51	703 766,51
<b>TOTAL</b>	<b>816 986,75</b>	<b>816 986,75</b>

### C- BUDGET ASSAINISSEMENT

#### ① Section de fonctionnement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 68 121.75 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges à caractère général</b> : (électricité, analyses, fournitures, entretien/réparations, assurance, télécommunication...)	31 184.71	<b>Produits services domaines</b> : (redevance assainissement et modernisation réseaux,	34 700.00
<b>Charges de personnel</b> : (salaires + charges sur 25 % poste agent technique)	11 400.00	<b>Subventions d'exploitation</b>	18 635.81
<b>Autres charges de gestion courante</b> : (créances non-valeur)	0.00	<b>Autres produits gestion courante</b> : FCTVA	240.00
<b>Atténuations de produits</b> : (reversement agence de l'eau)	3 650.00	<b>Reprises provisions semi-budgétaires</b> : dépréciations des actifs circulants	250.00
<b>Charges financières</b> : (intérêts emprunts, frais financiers)	790.04	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b> :	<b>53 825.81</b>
<b>Charges exceptionnelles</b> : (titres annulés)	500.00	<b>Virement à la section d'investissement</b> :	<b>-</b>
<b>Dotations provisions semi-budgétaires</b> : dépréciations des actifs circulants	250.00	<b>Dotations aux amortissements</b> :	<b>20 347.00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b> :	<b>47 774.75</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>68 121.75</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b> :	<b>-</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b> :	<b>5 457.12</b>
<b>Dotations aux amortissements</b> :	<b>20 347.00</b>	<b>Amortissements des subventions</b> :	<b>8 838.82</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>68 121.75</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>68 121.75</b>

#### ② Section d'investissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 596 254.49 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Immobilisations corporelles</b> : Matériel spécifique autres	2 015.67	<b>Subventions investissement</b> : Agence de l'eau Loire-Bretagne - Département	388 000.00
<b>Immobilisations en cours</b> : Travaux réhabilitation des réseaux d'assainissement Ancienne gendarmerie – Lotissement Lac	582 000.00	<b>Dotations fonds divers et réserves</b> :	0.00
<b>Emprunts et dettes</b> : (emprunts)	3 400.00	<b>Emprunts</b>	85 000.00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b> :	<b>587 415.67</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b> :	<b>473 000.00</b>
<b>Amortissement des subventions</b> :	<b>8 838.82</b>	<b>Dotations aux amortissements</b> :	<b>20 347.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>596 254.49</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b> :	<b>102 907.49</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>596 254.49</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>596 254.49</b>

Vu le projet de budget primitif,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2023 du service communal d'assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	68 121,75	68 121,75
Section d'investissement	596 254,49	596 254,49
<b>TOTAL</b>	<b>664 376,24</b>	<b>664 376,24</b>

#### D- BUDGET LOGEMENT SOCIAL

##### ① Section de fonctionnement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 32 734.69 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges à caractère général :</b> (combustibles, fournitures, entretien et réparations...)	30 447.69	<b>Remboursement Frais :</b> taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	161.00
<b>Autres charges de gestion courante :</b> (créances non-valeur)	0.00	<b>Revenus des immeubles :</b> loyers	5 220.00
<b>Dotations provisions semi-budgétaires :</b> dépréciations des actifs circulants	500.00	<b>Reprises provisions semi-budgétaires</b> dépréciations des actifs circulants	500.00
<b>Total des dépenses réelles :</b>	<b>30 947.69</b>	<b>Total des recettes réelles :</b>	<b>5 881.00</b>
		<b>Excédent de fonctionnement reporté :</b>	<b>25 771.84</b>
<b>Dotations aux amortissements :</b>	<b>1 787.00</b>	<b>Amortissements des subventions :</b>	<b>1 081.85</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 734.69</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 734.69</b>

##### ② Section d'investissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 618.20 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Immobilisations corporelles :</b>	2 116.35	<b>Dotations fonds divers et réserves :</b>	0,00
<b>Dépôts et cautionnements reçus :</b>	420.00	<b>Dépôts et cautionnements reçus :</b>	420.00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement :</b>	<b>2 536.35</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement :</b>	<b>420.00</b>
<b>Amortissement des subventions :</b>	<b>1 081.85</b>	<b>Dotations aux amortissements :</b>	<b>1 787.00</b>
		<b>Excédent d'investissement reporté :</b>	<b>1 411.20</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 618.20</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 618.20</b>

Vu le projet de budget primitif,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2023 du service communal logement social arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	32 734,69	32 734,69
Section d'investissement	3 618,20	3 618,20
<b>TOTAL</b>	<b>36 352,89</b>	<b>36 352,89</b>

## E- BUDGET CAMPING

### ① Section de fonctionnement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 15 760.00 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges à caractère général</b> : (électricité, fioul, entretien et réparations bâtiments, réseaux et matériel, analyses, frais communication...)	13 655.00	<b>Produits services domaines</b> : redevances versées (loyers bail saisonnier)	8 400.00
<b>Charges de personnel</b> : (salaires + charges emplois saisonniers)	0.00	<b>Produits des activités annexes</b> : Remboursement frais par des tiers	3 000.00
<b>Autres charges de gestion courante</b> :	0.00	<b>Subventions d'exploitation</b> :	1 842.21
		<b>Autres produits gestion courante</b> : FCTVA	380.00
<b>Charges financières</b> :	0.00	<b>Mandats annulés sur exercice antérieurs</b>	660.61
<b>Total des dépenses réelles</b> :	<b>13 655.00</b>	<b>Total des recettes réelles</b> :	<b>14 282.82</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b> :	-	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b> :	<b>1 477.18</b>
<b>Dotations aux amortissements</b> :	<b>2 105.00</b>		-
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 760.00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 760.00</b>

### ② Section d'investissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 25 818.36 €

DEPENSES		RECETTES	
<b>Immobilisations corporelles</b> :	25 818.36	<b>Dotations fonds divers et réserves</b> :	0.00
<b>Emprunts et dettes</b> : cautionnement reçu)	3 000.00	<b>Emprunts et dettes</b> : cautionnement reçu)	3 000.00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b> :	<b>25 818.36</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b> :	<b>3 000.00</b>
<b>Amortissement des subventions</b> :	-	<b>Dotations aux amortissements</b> :	<b>2 105.00</b>
<b>Déficit d'investissement reporté</b> :	-	<b>Excédent d'investissement reporté</b> :	<b>23 713.36</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>28 818.36</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>28 818.36</b>

Vu le projet de budget primitif,

**Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2023 du service communal camping arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	15 760,00	15 760,00
<b>Section d'investissement</b>	28 818,36	28 818,36
<b>TOTAL</b>	44 578,36	44 578,36

### **3 - Taux d'imposition 2023**

Monsieur le Maire rappelle que consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de taxe d'habitation (TH) est figé, depuis 2020, à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

De ce fait, à compter de cette année, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2023,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et 3 voix contre de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :**

- **TH : 11,45 %**
- **TFB : 36,24 %**
- **TFPNB : 65,36 %**

**4 - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au recrutement de contractuels sur emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.

Considérant la forte période de tonte à venir et en prévision de la période estivale, il est nécessaire de pourvoir aux tâches suivantes :

- entretien de l'espace rural et des espaces publics,
- surveillance de la baignade,
- assistance à l'entretien des gîtes municipaux,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

**- d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité** en application l'article 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique ;

**- de créer à ce titre les emplois suivants :**

Fonction	Grade	Période	Temps (mensuel)	Nombre
Agent d'entretien de l'espace rural et des espaces publics	Adjoint technique	17/04 au 16/06/2023	86,67	1
Surveillants de baignade	Educateur des APS principal 2 <sup>ème</sup> classe	01/07 au 31/08/2023	151,67 h	2
Agent d'entretien des gîtes communaux	Adjoint technique	01/07 au 02/09/2023	28 h	1

**- de charger le Maire de la constatation des besoins concernés** ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon leur profil et la nature des fonctions confiées. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023.

**5 - Exploitation estivale du Foyer du Lac et du cabanon : choix du candidat.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'avis d'appel à projet a été lancé du 12 décembre 2022 au 23 janvier 2023.

Une seule candidature a été déposée, celle de M. Loïc Lagarde, gérant du restaurant le Bistrot de l'Opéra.

Après analyse de l'offre et rencontres avec le porteur de projet, la Commission Attractivité propose au vu des échanges avec le candidat de retenir ce dernier.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**- choisit pour l'occupation et l'exploitation estivale 2023 du Foyer du Lac et du cabanon, M. Loïc Lagarde soit pour la période de mi-juin à mi-septembre,**



- précise qu'au-delà de la saison 2023, réputée probatoire, la convention de mise à disposition pourra être étendue aux saisons estivales 2024 et 2025, par accord exprès entre les deux parties,
- dit que les conditions financières de mise à disposition des infrastructures susmentionnées seront conformes à celles stipulées dans le cahier des charges de l'appel à projet,
- donne tout pouvoir au Maire pour signer la convention d'occupation temporaire du domaine public à intervenir entre la commune et M. Loïc Lagarde.

## **6 - Informations.**

### *a) Modifications de la vitesse réglementaire au lieu-dit « le Mazeau »*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le courrier adressé au Département de la Haute-Vienne afin de demander un abaissement de la vitesse réglementaire à 70km/h au lieu-dit « le Mazeau » en raison de l'inquiétude des habitants du village liées aux vitesses pratiquées.

Il informe l'assemblée que cette requête a été acceptée par le Département en raison de la faible visibilité au droit des accès riverains et de l'insécurité pouvant en découler. L'instauration de la limitation de la vitesse sera matérialisée par la pose des panneaux correspondants associés à ceux du lieu-dit afin de renforcer la perception du hameau. Une campagne de sensibilisation à la sécurité routière sera également mise en place par le Département pendant deux à trois semaines via l'installation d'un radar pédagogique dans le but d'alerter les automobilistes de cette nouvelle réglementation.

### *b) Demande d'utilisation du logo communal*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mairie a été saisie d'une demande d'utilisation du logo communal notamment pour l'apposer sur divers supports à but commercial.

Une large majorité des membres du conseil municipal ne préfère pas qu'un tel usage soit fait du logo communal. Il doit rester un élément de promotion de la commune au sens large, dans un but intérêt général et non lucratif.

### *c) Randonnée motorisée : Odyssée des millevaches*

Monsieur le Maire indique qu'un projet de randonnée motorisée est en cours d'élaboration. Cette randonnée de 500 km traversant plusieurs communes et 4 départements (Cantal, Creuse, Corrèze et Haute-Vienne) serait prévue sur 3 jours fin mai. Les organisateurs contactent les communes pour obtenir leur accord pour emprunter les chemins publics qu'ils ont choisi et ainsi finaliser le tracé de la randonnée. Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas connaissance à ce jour des portions de chemins pour lesquels l'association demande l'autorisation de passage.

### *d) Maison ROUX*

Monsieur le Maire dit qu'une visite de la maison ROUX, sise au 12 route des lacs, est prévue le 12 avril 2023 à 14h. Les conseillers municipaux souhaitant y participer sont les bienvenus.

## **7 - Questions diverses**

### *a) Concours J'aime mon clocher*

MME REDON informe l'assemblée qu'un concours est actuellement organisé par le magazine Le Pèlerin parrainé par M. Stéphane BERN afin de valoriser le clocher des églises. Il consiste à écrire un texte adressé à son clocher, lui expliquant pourquoi il est aimé et en quoi il participe à la vie de ses habitants. Ce dernier doit être accompagné d'une ou deux photos. Le concours sera clos le 15/04/2023. Le premier prix est une contribution financière à la restauration de l'église du gagnant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Signatures  
Le Maire  
Jean-Michel BIDAUD

Secrétaire Séance  
Gilles GAGNAIRE